

**DSDEN 47**

## COLLEGE AU CINEMA



### LE PROJET

#### Description :

"Collège au cinéma" développe une éducation au cinéma. L'opération permet de donner les repères d'une culture exigeante, d'initier au monde du cinéma, de développer l'analyse des images en mouvement et de contribuer à l'élaboration du regard critique. Cette opération permet aux élèves de voir, dans la salle de cinéma associée la plus proche de l'établissement, trois films sélectionnés dans le catalogue du Centre National de Cinématographie (CNC). Chaque film est l'objet d'un travail analytique qui construit une éducation au cinéma.

Durant l'année scolaire, chaque classe découvre dans une salle de cinéma partenaire, pendant le temps scolaire, un film par trimestre. Les élèves de 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> et ceux de 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> bénéficient de programmations différentes.

Ce dispositif a pour but de promouvoir et transmettre une culture cinématographique par la découverte de films de qualité en salle et sur grand écran et développer les pratiques culturelles associées

#### Domaines artistiques et culturels :

Cinéma

#### Partenaires :

La Ligue de l'enseignement, Cinéma Les Montreurs d'Images (Agen), Cinéma Le Confluent (Aiguillon), Cinéma l'Odyssée (Casteljaloux), Cinéma Ciné 4 (Castillonnès), Cinéma Le Plaza (Marmande), Cinéma Le Liberty (Monsempron Libos), Cinéma Le Margot (Nérac), Cinéma L'Utopie (Ste Livrade), Cinéma Le Rex (Tonneins), le CNC, le Conseil départemental, la DAAC, la DRAC.

#### Articulation avec un projet 1er degré :

Uniquement pour les classes de Cycle 3 (CM1 et/ou CM2 + 6<sup>e</sup>) dans le cadre de la Convention éducative proposée par le Conseil départemental

## LES PARTICIPANTS

#### Professeur relais (nom et prénom)

Descamps Christelle

#### Classes et niveaux

Dispositif ouvert à toutes les classes des collèges publics du Lot-et-Garonne.

#### Formation :

Les enseignants bénéficient d'une formation en lien avec les films proposés dans le dispositif.



## LE CONTENU DU PROJET

#### Rencontrer :

Découvrir la salle de cinéma et les professionnels de cinéma.

#### Pratiquer :

Aborder le cinéma en tant qu'art pour contribuer à l'éducation artistique et culturelle des élèves.  
Le dispositif comprend obligatoirement trois films dans l'année scolaire, différents selon les cycles.

#### Connaitre :

Visionner des œuvres cinématographiques classées Arts et Essais, offrant une grande diversité de genres et de nationalités et choisies en fonction de l'âge des élèves.

#### Restitution envisagée :

Bénéficier d'une pratique artistique (atelier de réalisation, atelier d'écriture, réalisation d'affiches...).

## BUDGET PREVISIONNEL

#### Ce qui est pris en charge par les partenaires :

- La billetterie : financée par le conseil départemental (7,5 € par élève et par an)
- Le transport : pris en charge par le conseil départemental